



Credtirec menace tel ephoniques

Par **zazounet**, le 13/01/2011 à 16:22

Bonjour, cette ste me reclame 3700euros pour novembre 2001 alors que je suis presque certaine d'avoir tout paye c'est 3 ou 4 appel par semaine que faire la ste me menace apparemment injonction en 2004 jamais recue il est impossible de parler avec eux car la personne coupe sans arret la parole d'oive avoir peur de leurs menaces merci

Par **Marion2**, le 13/01/2011 à 16:51

Lorsque CREDIREC vous téléphone, vous raccrochez. Ne discutez pas avec eux.

Si vous recevez un courrier, répondez en courrier recommandé avec accusé réception en leur demandant copie du titre exécutoire et sans rien ajouter d'autre (pas que vous avez déjà réglé ou autre...)

A moins qu'un jugement ait eu lieu, avec donc un titre exécutoire, votre dette est prescrite.